

formes d'opérations de maintien de la paix, dont certaines concernent l'environnement, tandis que d'autres auront trait à la lutte contre la criminalité et le terrorisme, à des questions maritimes et à ce qu'il a appelé «le maintien de la paix assorti d'un volet protection» (expression qui désigne les cas où une action coercitive est liée à une mission humanitaire).

DIPLOMATIE PRÉVENTIVE, ÉTABLISSEMENT ET MAINTIEN DE LA PAIX ET ACTION COERCITIVE

Le professeur Albert Legault de l'Université Laval a ouvert la première séance en décrivant la situation internationale comme une juxtaposition de désordres multiples sans absolus. Il faut payer le prix de la paix et il sera payé par la communauté internationale agissant en collaboration ou par un ou plusieurs pays agissant unilatéralement. Il est clair que dans les circonstances actuelles, les Nations Unies ne peuvent s'occuper de toutes les menaces qui sont portées à leur attention, comme la menace du terrorisme, de la dégradation de l'environnement, du crime et d'accidents comme celui de Tchernobyl.

Il a fait remarquer que le maintien de la paix doit retenir davantage l'attention de la classe politique et de la population. On pourrait pour ce faire nommer un ambassadeur canadien du maintien de la paix. Le professeur Legault préconise aussi une nouvelle approche pour les membres du Conseil de sécurité. L'Allemagne et le Japon doivent assumer des responsabilités à la hauteur de leur pouvoir économique. S'il ne leur est pas possible d'être membres à part entière, ils doivent être nommés à des comités précis du Conseil de sécurité, conformément à la charte des Nations Unies.

Le professeur Legault a conclu son exposé en préconisant une «réparation des vieux ponts», qui consisterait à faire en sorte que, par l'entremise de l'OTAN et de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, il y ait une meilleure collaboration entre l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord. En outre, de «nouveaux ponts» doivent être construits, en portant une attention particulière à l'Allemagne et au Japon. Enfin, il faudrait mettre davantage l'accent sur les organismes régionaux comme l'Organisation des États américains et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Nicholas Stethem du Groupe d'analyse stratégique a fait valoir qu'il fallait s'appuyer sur tout un éventail de circonstances au moment de déterminer si les Nations Unies doivent intervenir dans une situation particulière où l'une ou plusieurs des parties ne s'entendent pas. À une extrémité de l'éventail on retrouverait l'agression, comme dans le cas de l'invasion du Koweït par l'Irak. De l'autre côté, il y aurait l'anarchie, comme en Somalie par exemple. M. Stethem a attiré l'attention sur deux difficultés inhérentes aux opérations coercitives : le manque de ressources de la part de chaque pays et le peu de temps disponible pour décider de lancer une opération.